

## **Compte-rendu de séance du conseil municipal** **du 12 avril 2023 à 19 h 00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2023

Etaient présents 12: CHOISNEL Nicolas, DELFOUR Denis, Jean-Jacques BERTALOT, Frédéric PRETI, GIRARD Aymeric, FERNANDEZ Loïc, KOHLER Joël, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, SAVOCA Enrico, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 2 : HAIR Alistair, DUCASSE Patrick,

Absent(es) 0 :

Pouvoir(s) 2 : DUCASSE Patrick, donné à KOHLER Joël  
HAIR Alistair donné à CHOISNEL Nicolas

Secrétaire de séance : Christine TRONGUET

### **ORDRE DU JOUR**

- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Vote des taux communaux 2023,
- Motion pérennité pôle femme/enfant Villeneuve sur Lot
- Divers :

Peinture métro

Inauguration aire de loisirs

Nouvelles Sivu

Communes aux noms burlesques

Emprunt

### **11-2023 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

Nomenclature : Finances locales – 7.1 décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués en 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié l'état de notification, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023.

- Taxe Foncier Bâti ..... 34.72 %
- Taxe Foncier Non Bâti ..... 40,82 %
- Taxe d'Habitation..... 12.11 %

### **12-2023 MOTION POUR LA PÉRENNITÉ DE L'UNITÉ PÔLE FEMME/ENFANT DU PÔLE SANTE VILLENEUVE SUR LOT**

Nomenclature : 9.4 Vœux et motions

Récemment, le professeur Yves VILLE, dans un rapport loin de faire l'unanimité, déposé auprès de l'Académie de médecine, est venu suggérer que les femmes ne devraient plus accoucher dans les maternités qui assurent moins de 1.000 naissances par an, ce qui représente en France 111 établissements sur les 452 maternités.

En parallèle, à compter du 3 avril prochain, s'appliquera la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, dite loi Rist, dont l'article 33 prescrit le plafonnement des rémunérations des intérimaires médicaux.

La fin des rémunérations exorbitantes des intérimaires, encourageant une forme de mercenariat hospitalier, ne peut que faire l'unanimité. Ces pratiques durent depuis trop longtemps et contribuent largement à maintenir les hôpitaux dans une instabilité organisationnelle et financière grandissante. Cependant, les intérimaires sont aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement de certains services, où ils occupent parfois jusqu'à plus de la moitié des postes.

Dans les territoires ruraux comme le nôtre, les établissements de santé souffrent d'un déficit d'attractivité marqué et rencontrent donc des difficultés de recrutement, qui sont désormais accentuées par cette baisse de la rémunération proposée aux intérimaires.

Le Lot-et-Garonne, en dépit de la mobilisation continue des collectivités locales depuis des années, est particulièrement exposé au phénomène de déprise médicale.

Ainsi, le Centre Hospitalier d'Agen-Nérac peinant à couvrir ses gardes en maternité et néonatalogie, la possibilité du transfert à Agen de deux pédiatres villeneuvois a été envisagée par l'ARS de Lot-et-Garonne ces derniers jours. Une telle décision entraînerait automatiquement la fermeture du pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois.

**En conséquence, il vous est proposé d'adopter la motion suivante :**

Considérant que le pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois accueille chaque année, en moyenne, 650 naissances et 1.800 consultations de pédiatrie (hors urgences) ;

Considérant que le Pôle de Santé de la Vallée du Lot couvre un bassin de vie de près de 100.000 habitants, dont plus de la moitié sont domiciliés de 45mn à 1h de route des maternités d'Agen, Marmande, Bergerac ou Cahors, hors conditions de circulation ;

Considérant que, dans un territoire socio-économiquement sinistré, avec une population précaire rencontrant de fortes difficultés de mobilité, une telle distance est inenvisageable pour un suivi correct des grossesses, en particulier celles présentant des risques ;

Considérant qu'il n'y a ainsi plus aucun pédiatre libéral sur le territoire dépendant du Pôle de Santé de la Vallée du Lot et qu'au-delà de la prise en charge des grossesses et des accouchements, le suivi des nourrissons et des jeunes enfants est donc, lui aussi, menacé ;

Considérant que les 100.000 patients du territoire de la CPTS Visiosanté sont déjà confrontés à la difficulté de se soigner au quotidien, au point que 20% d'entre eux n'ont même pas de médecin traitant ;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que la politique de santé soit dictée davantage par des considérations gestionnaires que par une logique de besoins des populations et des territoires dont le dynamisme et l'attractivité sont – pour partie – conditionnés par la qualité de l'offre de soins qui s'y déploie ;

**Les Conseillers Municipaux de Moncrabeau :**

- S'OPPOSENT à toute fermeture, même temporaire, des services de soins proposés au sein du Pôle de Santé du Villeneuvois ;
- DEMANDENT à l'Agence Régionale de Santé :
  - DE S'ENGAGER clairement et définitivement sur la pérennité des différentes activités du pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois ;
  - DE RÉAFFIRMER son attachement à un équilibre départemental permettant de garantir un accès aux soins équitable à l'ensemble des Lot-et-Garonnais ;
  - DE TRAVAILLER, à la mise en œuvre d'une solidarité territoriale à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de faire émerger des solutions gagnant-gagnant pour l'ensemble des territoires.
- APPELLENT DE LEURS VŒUX une mobilisation forte de toutes les parties prenantes associée à la vie du Pôle de Santé de la Vallée du Lot (communauté médicale, élus, conseil de surveillance, personnels, syndicats de salariés, représentants des usagers) et plus largement de tous les citoyens pour sauver la maternité.

## **DIVERS**

- Aire de Loisirs du Boué : ouverture au public dès la pose du grillage ; inauguration à l'automne.
- Fleurissement du village : achat de fleurs, plantations le 29 avril ; remise des prix des villages fleuris le vendredi 21 avril.
- St Honoré : dimanche 11 juin à 16h
- Chemins : goudronnage du chemin des Lauriers prévu, réparation du chemin de Lapla et rue des Remparts
- Musée : travaux de peinture des murs terminés
- Signalisation : nouvelles signalisations des commerces, structures de la commune réalisées par l'entreprise Sigl
- Mairie : secrétariat fermé le lundi toute la journée au public
- Communes aux noms burlesques : les 7/8/9 juillet à Corps Nuds
- Parking salle des sports : prochainement, installation d'une borne de réparation pour vélo par la Communauté de Communes
- Chenil fourrière de Caubeyre : changement de bureau, informations dans le bulletin municipal
- Commission Habitat communauté de communes : aides à la rénovation des bâtiments anciens, isolation... se rapprocher de la communauté de communes pour des informations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h45.